

3 juillet

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi 3 juillet 2023 19h à la salle du Conseil, 1, 8^e Rang, Saint-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

Madame Francine Michaud conseillère
Monsieur Maurice Gagnon, conseiller
Monsieur Herman Dumont conseiller
Monsieur Jocelyn Bergeron pro maire
Monsieur Jimmy Richard conseiller absent

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente madame Carole Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur pro maire

2023-07-092 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE monsieur le pro maire a fait lecture du projet d'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame FRANCINE MICHAUD

et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-093 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 qui leurs a été transmis à l'avance

IL EST PROPOSÉ PAR ; monsieur Maurice Gagnon

et résolu à l'unanimité des conseillers et (ères):

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-094 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 27 mai au 22 juin 2023 pour la municipalité de St-Jean de Cherbourg

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Herman Dumont
et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité approuve la liste des comptes a payer, la liste des chèques émis, les salaires payer et la contribution financière de l'employeur totalisant les sommes suivante :

3 juillet

Comptes a payer		35851.12
Chèques émis		570.61
Salaires payer du 21/ 05 /2023 au 17/06/2023	3860.95	
Contribution de l'employeur	468.32	4329.27
TOTAL		40751.00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Carole Bouchard, directrice générale et greffière -trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

2023-07-095 RÈGLEMENT 2023/217 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN DE CHERBOURG REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 146

Après la présentation du règlement, le conseiller Monsieur Herman Dumont donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement ayant pour objet traitement des élus sera présenté pour adoption

2023-07-096 MODIFICATION DES DATES D'ÉCHÉANCE SUR LES VERSEMENTS DE L'ANNÉE 2023 EN LIEN AVEC LA TAXATION ANNUEL DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN DE CHERBOURG POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE les dates des versements du règlement 2023-101, fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que le compensations et tarifs pour les services municipaux, ont été modifié par erreur pour l'année 2023 :

CONSIDÉRANT QUE les comptes de taxes sont émis et qu'il est impossible de modifier les dates des versements pour l'année 2023 :

CONSIDÉRANT QUE les soldes impayés portent intérêt a 12% par année :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir les mêmes échéances que les années antérieurs pour ces citoyens :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maurice Gagnon et résolues a l'unanimité;

QUE le conseil de la municipalité de St Jean de Cherbourg autorise la directrice général et greffière trésorière a annulé les intérêts des échéances dues a condition que le solde de l'année 2023 soit payer en entier au 30 septembre 2023.

QU'UN rapport des intérêts annulés soit soumis au conseil de la municipalité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2023-07-097 DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire ce mettre a jour, que le dépôt direct est un moyen sur et pratique de déposé les payes :

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Matanie s'occupe maintenant de la partie finance de la municipalité de St-Jean de Cherbourg il

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Herman Dumont

3 juillet

D'autoriser la MRC de la Matanie a faire le dépôt direct pour les paies des membres du conseil et les employés de la municipalité de St-Jean de Cherbouurg ainsi que de défrayer les montants a payé pour la transaction du dépôt direct.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-098 COMITÉ DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE la réglementation sur la démolition a changé et un comité doit être former :

CONSIDÉRANT QUE le règlement vise a assuré un contrôle des travaux de démolition partielle ou complète des immeubles :

CONSIDÉRANT QUE pour démolir un immeuble un permis ou un certificat d'autorisation est nécessaire. Dans plusieurs cas, la demande doit être évaluer par un comité.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Francine Michaud

DE nommer Messieurs Jimmy Richard, Maurice Gagnon, et Herman Dumont sur un comité de démolition des immeubles.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2023-07--099 PROLONGATION DES TPI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Jean de Cherbouurg a un montant alloué dans l'enveloppe des TPI et a de futurs projets sur le territoire des TPI :

CONSIDÉRANT QUE les projets sont en préparation avec notre agente en développement de la MRC de la Matanie :

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 10.000 dollars a déjà été allouer pour un projet de développement pour l'installation de pancarte pour le Mont.Vélo

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Gagnon

DE demander une prolongation pour l'enveloppe des TPI afin de pouvoir bien préparé les projets pour la municipalité de St-Jean de Cherbouurg.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2023-07-100 JARDIN COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE suite a une demande du comité de développement de céder le jardin communautaire a la municipalité située sur le terrain de la municipalité :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est maintenant responsable du jardin communautaire :

CONSIDÉRANT QU'UNE gestion et un comité doit être mis en place :

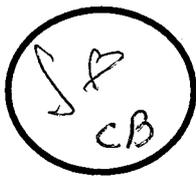
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Herman Dumont

DE nommer Madame Isabelle Proulx comme responsable du jardin, gestion comité et bénévole, gestionnaire des revenus des locations et fournir un compte rendu (argent, bénévoles, etc....)

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2023-07-101 VARIA

3 juillet



Discutions vérification pour table,
Où en est rendu la friperie

2023-07-102 PÉRIODE DE QUESTIONS
Aucune question.

2023-07-103 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame FRANCINE MICHAUD

DE lever la présente séance à 19h20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Jocelyn Bergeron
Pro maire



Carole Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Jocelyn Bergeron pro maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Jocelyn Bergeron pro maire